



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
40

Séance du 11 octobre 2022

Objet

Création d'emploi
permanent statutaire-----
Responsable qualité-----
Année 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Luczkiewicz
Monsieur Longuet

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	11
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT STATUTAIRE

----- RESPONSABLE QUALITÉ

ANNÉE 2022

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Rapport :

Il convient de développer puis de coordonner le système de qualité et de gestion des risques à la résidence des Charmilles. Les missions du poste sont de participer au pilotage, à l'animation et au contrôle de la politique qualité, en collaboration avec la cadre de santé, de mettre en place la sécurité des soins, de garantir la conformité aux référentiels qualités par rapport aux exigences et réglementations en vigueur (Recommandations de bonnes pratiques de l'ESSMS), d'être garant de l'amélioration continue et de participer au plan de communication sur la politique Qualité de l'établissement.

Les activités principales sont :

- Contribuer à la conception du système qualité en prenant en compte les objectifs de l'équipe d'encadrement de la résidence (direction, cadre de santé, médecin coordonnateur), les objectifs signés au CPOM, les obligations réglementaires, les demandes des résidents et les contraintes de l'établissement.
- Participer au déploiement du projet d'établissement.
- Participer à la communication interne et externe, à la diffusion d'une culture qualité.
- Assurer la veille normative et réglementaire.
- Définir, formaliser, adapter les outils et les méthodes de gestion de la qualité.
- Rédiger et mettre à jour les procédures, les protocoles, les processus et fiches de tâches selon les besoins identifiés dans chaque service (soins, cuisine, restauration, logistique, animation, lingerie, entretien, ...)
- Préparer et animer la revue de direction et des réunions qualité avec les référents qualité (pilotes de processus),
- Concevoir, élaborer et réaliser le programme des audits internes et externes.
- Concevoir et assurer le suivi des indicateurs par rapport aux objectifs fixés sur le plan d'action qualité.
- Accompagner les professionnels dans l'appréhension des outils qualité.
- Participer à l'analyse des dysfonctionnements et à la recherche de pistes d'améliorations (suivi des « déclarations indésirables »).
- Former et sensibiliser les collaborateurs à la Qualité.

Les activités annexes sont :

- Améliorer les procédures EOH (Equipe Opérationnelle d'Hygiène) liées à l'environnement
- (traitement déchets classiques, radioactifs, écoulement produit sur le sol, ...)
- Être associé aux projets et/ou groupe de travail dans l'établissement.
- Travailler en lien avec un IDE hygiéniste intervenant sur la résidence (EOH).
- Travailler en lien avec les intervenants sur site (ergothérapeute, nutritionniste, psychologue, ...).
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- Mettre à jour et suivre le DUERP

Il est proposé la création d'un poste :

- Catégorie : B
- Filière : Technique ou Administrative
- Grade : Technicien ou Rédacteur
- Emploi : Responsable qualité
- Temps de travail : Temps non complet (17h30)
- Date de création : 01/11/2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la création de l'emploi permanent statutaire, telle que présentée ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

